



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du - 5 JUIN 2002
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT

Vu la requête du 21 mai 2002 de la municipalité de St-Gingolph, sollicitant l'homologation de la modification partielle du plan d'affectation des zones (zone moyenne densité R2, au lieu-dit "La Vigne");

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 et de l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (LAT et OAT) et celles de la loi cantonale d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 46 du 16 novembre 2001;

Vu l'opposition formulée à la suite de cette publication;

Vu la décision de l'assemblée primaire de St-Gingolph du 11 décembre 2001 approuvant la modification partielle du plan d'affectation des zones (zone moyenne densité R2, au lieu-dit "La Vigne"), décision publiée dans le Bulletin officiel No 3 du 18 janvier 2002;

Vu l'absence de recours déposé auprès du Conseil d'Etat contre les décisions du conseil municipal et de l'assemblée primaire de St-Gingolph;

Vu le préavis du Service de l'aménagement du territoire du 24 mai 2001;

Sur la proposition du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité,

d é c i d e :

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation des zones (zone moyenne densité R2, au lieu-dit "La Vigne"), approuvée par l'assemblée primaire de St-Gingolph le 11 décembre 2001.

émolument : 150 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ÉTAT :

- 6 extr. DEIS ~~à restituer par le signataire~~
- 1 extr. IF

